

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 1^{er} AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire.

Présents : MMmes Jacques GACHOWSKI, Jacky CORNIOT, Catherine COPITET, Thierry GIROT, Régis PACKO, Nathalie ORTILLON, Isabelle GRISEY, Béatrice LACULLE, Béatrice GROS, Pascal COSSARD, Pierre RODRIGUEZ, Jean-Pierre MAYMARD, Laurence BEAREL, Moustapha WIAZZANE.

Excusés : Aline ROBILLIARD pouvoir à Laurence BEAREL

Secrétaire de séance : Jacky CORNIOT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 4 mars 2021

**FISCALITE DIRECTE LOCALE - DECISION EN MATIERE DE FIXATION DES
TAUX D'IMPOSITION 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taxes directes locales pour 2021.

Monsieur le Maire expose qu'une refonte de la fiscalité locale est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. A compter de cette date les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Monsieur le Maire explique que les communes seront compensées par le transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Toutefois, le montant de la TFPB des départements ne correspondant pas à la TH perçue par les communes, un coefficient correcteur sera appliqué afin de garantir à chaque commune une compensation à l'euro près. Les communes surcompensées seront donc prélevées au profit des communes sous-compensées.

Le Conseil Municipal est invité à voter exclusivement les taux des taxes foncières, bâti et non bâti, pour l'année 2021.

Monsieur le Maire indique qu'aucune hausse des taux ne sera appliquée en 2021 et propose de se baser sur les taux perçus en 2020, auxquels sera adjoint le taux départemental (19,42%).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour les taxes locales, à savoir :

- Taxe Foncier Bâti : 18,79 % + 19,42 % = **38,21%**
- Taxe Foncier Non Bâti : **12,42 %**

COMPTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacky CORNIOT, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Jacques GACHOWSKI, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés.....	/	747 683,66		633 235,19	/	1 380 918,85
Opérations de l'exercice.....	725 707,67	1 165 161,27	528 263,46	494 637,97	1 253 971,13	1 659 799,24
TOTAUX.....	725 707,67	1 912 844,93	528 263,46	1 127 873,16	1 253 971,13	3 040 718,09
Résultats de clôture.....		1 187 137,26		599 609,70	/	1 786 746,96
Restes à réaliser.....		/	1 162 167,00	63 811,00	1 162 167,00	63 811,00
TOTAUX CUMULÉS.....	725 707,67	1 912 844,93	528 263,46	1 127 873,16	1 253 971,13	3 040 718,09
RÉSULTATS DÉFINITIFS....	/	1 187 137,26	1 162 167,00	663 420,70		688 390,96

ZAC DU MOUTOT EXTENSION

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés.....	/	1 039 792,41	1 408 246,12	/	1 408 246,12	1 039 792,41
Opérations de l'exercice.....	2 299 141,65	2 299 441,65	2 299 141,65	2 208 246,12	4 598 283,30	4 507 687,77
TOTAUX.....	2 299 141,65	3 339 234,06	3 707 387,77	2 208 246,12	6 006 529,42	5 547 480,18
Résultats de clôture.....	/	1 040 092,41	1 499 141,65	/	1 499 141,65	1 040 092,41
Restes à réaliser.....	/	/	/	/		
TOTAUX CUMULÉS.....	2 299 141,65	3 339 234,06	3 707 387,77	2 208 246,12	6 006 529,42	5 547 480,18
RÉSULTATS DÉFINITIFS....	/	1 040 092,41	1 499 141,65		1 499 141,65	1 040 092,41

MAISON MEDICALE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
Résultats reportés.....	17 811,57	/	183 076,40	/	200 887,97	/
Opérations de l'exercice.....	29 771,72	22 344,12	215 436,95	100 539,60	245 208,67	122 883,72
TOTAUX.....	47 583,29	22 344,12	398 513,35	100 539,60	446 096,64	122 883,72
Résultats de clôture.....	25 239,17	/	297 973,75	/	323 212,92	/
Restes à réaliser.....	/	/	/	/		
TOTAUX CUMULÉS.....	47 583,29	22 344,12	398 513,35	100 539,60	446 096,64	122 883,72
RÉSULTATS DÉFINITIFS....	25 239,17	/	297 973,75		323 212,92	

- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

*Le Conseil Municipal,
Réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI,*

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, ce jour,

Considérant le résultat de fonctionnement antérieur reporté, constitué par un excédent de 747 683,66 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 1 187 137,26 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1	
A - <u>Résultat de l'exercice</u>	+ 439 453,60
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	+ 747 683,66
<u>Part affectée à l'investissement N-1 (RAR N-1)</u>	+ 310 018,69
C - Résultat à affecter	+ 1 187 137,26
D - <u>Solde d'exécution d'investissement N-1</u>	+ 599 609,70
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	
Besoin de financement	1 098 356,00
Excédent de financement	
F - Besoin de financement (F= E - D)	498 746,30
AFFECTATION	1 187 137,26
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	498 746,30
2) H Report en fonctionnement R 002	688 390,00
DEFICIT REPORTE D002	

Votes :

Contre : /

Pour : 15

BUDGET MAISON MEDICALE : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, ce jour,

- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un déficit d'exploitation de 25 239,17 €,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'exploitation N-1	
A - <u>Résultat de l'exercice</u>	- 7 427,60
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	- 17 811,57
C - Résultat à affecter	- 25 239,17
D - <u>Solde d'exécution d'investissement N-1</u>	- 297 973,75
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	/
Besoin de financement	/
Excédent de financement	
F <u>Besoin de financement</u>	/
AFFECTATION	- 25 239,17
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	/
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en exploitation R 002	/
DEFICIT REPORTE D002	25 240,00

Votes :
Contre : /
Pour : 15

BUDGET ZAC DU MOUTOT EXTENSION : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI,
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, ce jour,

- Considérant le résultat d'exploitation antérieur reporté, constitué par un excédent de 1 039 792,41 €
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Constatant que le Compte Administratif 2020 présente un excédent d'exploitation de 1 040 092,41 €,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'exploitation N-1	
A - <u>Résultat de l'exercice</u>	+ 300,00
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	+ 1 039 792,41
C - Résultat à affecter	+ 1 040 092,41
D - <u>Solde d'exécution d'investissement N-1</u>	- 1 499 141,65
E - <u>Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	/
Besoin de financement	/
Excédent de financement	
F <u>Besoin de financement</u>	/
AFFECTATION	1 040 092,41
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	/
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en exploitation R 002	1 040 092,00
DEFICIT REPORTE D002	/

Votes :
Contre : /
Pour : 15

APPROBATION BUDGETS 2021

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget communal et les budgets annexes 2021 arrêtés lors des réunions de la commission des finances 2021 comme suit :

Budget communal 2021

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 797 729 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 954 109 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 797 729 €	1 797 729 €
Section d'investissement	1 954 109 €	1 954 109 €
TOTAL	3 751 838 €	3 751 838 €

Budget annexe ZAC Extension

Dépenses et recettes de fonctionnement : 4 794 260 €

Dépenses et recettes d'investissement : 4 700 000 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 794 260 €	4 794 260 €
Section d'investissement	4 700 000 €	4 700 000 €
TOTAL	9 494 260 €	9 494 260 €

Budget annexe Maison médicale

Dépenses et recettes de fonctionnement : 427 578 €

Dépenses et recettes d'investissement : 419 328 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	427 578 €	427 578 €
Section d'investissement	419 328 €	419 328 €
TOTAL	846 906 €	846 906 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu les projets de budget communal et des budgets annexes

APPROUVE le budget communal et les budgets annexes, maison médicale et ZAC Extension, tels que présentés ci-dessus.

PROJET CŒUR DE VILLAGE – CHOIX CABINET ARCHITECTES ETUDE DE FAISABILITE

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil en date du 21 janvier 2021, une consultation concernant l'étude de faisabilité du projet Cœur de Village a été lancée auprès de 5 cabinets d'architectes.

Monsieur le Maire rappelle que l'étude de faisabilité porte sur les aspects techniques, urbanistiques, environnementaux et financiers du développement du Cœur de Village. La mission du bureau d'études est de présenter une réflexion sur les différents aménagements possibles (implantations, volumes, liaisons...).

Monsieur le Maire présente au conseil l'analyse des offres étudiée par la commission Cœur de Village.

Entendu cet exposé, après étude du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'offre du cabinet TALWEG pour un montant de 10 750 € HT, soit 12 900 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de signer les documents afférents au dossier.

PLAN DE RELANCE ENERGETIQUE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un plan de relance énergétique relatif aux travaux sur des bâtiments communaux visant à diminuer leur consommation énergétique a été lancé par l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle que la commune doit adapter ses bâtiments dédiés à l'organisation scolaire et périscolaire en vue d'accueillir un plus grand nombre d'élèves, mais également afin de mettre aux normes des structures vieillissantes et peu ou pas adaptées.

Monsieur le Maire rappelle qu'un audit énergétique a été réalisé courant février 2021 afin d'estimer l'ensemble des travaux.

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention au titre du plan de relance énergétique.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel des travaux prévus sur les bâtiments école primaire/logement, Bibliothèque, cantine.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel pour les travaux d'économie d'énergie des bâtiments école primaire/logement, Bibliothèque, cantine pour un montant total de 267 100 € HT, soit 320 520 € TTC.

SOLLICITE une subvention au titre du plan de relance énergétique

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de la dotation sollicitée.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier

PLAN DE RELANCE ENERGETIQUE – TOITURE VEGETALISEE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un plan de relance énergétique relatif aux travaux sur des bâtiments communaux visant à diminuer leur consommation énergétique a été lancé par l'Etat.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a créé un bâtiment socio-culturel en 2014/2015 dédié aux activités périscolaires et aux associations.

Ce bâtiment a été doté d'une toiture plate végétalisée afin d'apporter un certain confort durant toute l'année et plus particulièrement afin de réaliser des économies d'énergie.

Monsieur le Maire rappelle que, dès la première année, l'ensemble de la surface végétalisée s'est détérioré, du fait d'une végétation inadaptée et d'un arrosage inexistant.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une étude pour une toiture végétalisée adaptée à la surface du bâtiment socio-culturel, sur laquelle un système d'arrosage automatique est installé.

Monsieur le Maire rappelle qu'une toiture végétalisée adaptée apportera une réelle isolation thermique, et contribuera à avoir une température constante dans le bâtiment, limitant ainsi la production à la fois de chauffage et de climatisation, engendrant ainsi des économies d'énergies.

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention au titre du plan de relance énergétique.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel des travaux prévus pour la végétalisation de la toiture de la salle socio-culturelle.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel pour les travaux de végétalisation de la toiture de la salle socio-culturelle visant à diminuer la consommation énergétique pour un montant total de 91 765 € HT, soit 110 118 € TTC.

SOLLICITE une subvention au titre du plan de relance énergétique

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de la dotation sollicitée.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier

DEFIBRILLATEUR MAIRIE

Monsieur le Maire expose que le défibrillateur installé sur le côté de la mairie date de 2005.

Il indique qu'il est compliqué à ce jour d'obtenir des pièces dans le cadre de l'entretien de ce matériel et qu'un contrat d'entretien ne peut pas être mis en place sur ce type d'appareil (trop ancien).

Compte tenu des obligations des collectivités en matière de prévention, Monsieur le Maire propose d'acquérir un nouveau défibrillateur qui bénéficiera d'un contrat d'entretien.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis pour la fourniture d'un défibrillateur cardiaque automatique avec boîtier mural extérieur comprenant alarme et chauffage.

Entendu cet exposé, après étude des devis et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE le devis de l'entreprise SCHILLER pour la fourniture d'un défibrillateur cardiaque pour un montant total de 1 151,00 € HT, soit 1 381,20 € TTC.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, opération 30.

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents au dossier

PROPRIETE CADASTREE AE N° 91

Monsieur le Maire rappelle que la commune a préempté pour l'acquisition du terrain cadastrée AE n°91 en septembre 2020.

Monsieur le Maire indique que la commune a demandé, par courrier recommandé, au notaire qui a transmis la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) de procéder à la réalisation de l'acte authentique afin de procéder à l'acquittement du montant de ce terrain.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'aucune démarche n'a, à ce jour, été effectuée par le cabinet notarial MANDRON-MAILLARD-BELLET.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté l'étude notariale CHATON COSSARD MARTIN pour la réalisation de l'acte authentique compte tenu de l'inaction de l'étude MANDRON-MAILLARD-BELLET auprès de laquelle nos demandes sont restées sans réponse.

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de LAVAU (au même titre que les communes de Sainte Maure et Creney-près-Troyes) conventionne avec la commune de Pont Sainte Marie dans le cadre de la participation et du fonctionnement de l'école de musique.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion concernant la participation financière de chaque commune a été organisée le 23 mars dernier.

Lors de cette réunion, les communes adhérentes à la convention de l'école de musique ont estimé qu'il n'était pas opportun d'augmenter les participations des communes cette année compte tenu de la situation sanitaire. Chacun a souhaité évaluer l'éventuelle future augmentation en tenant compte des nécessités liées à un fonctionnement « normal ».

Monsieur le Maire indique au Conseil que cette demande avait été entendue et prise en compte lors de la réunion.

Monsieur le Maire présente au Conseil un article dans la presse locale, en date du 30 mars 2021, qui indique une augmentation des tarifs, soit une décision prise à l'encontre des demandes des communes membres de l'école de musique.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une telle augmentation est refusée. Elle est contraire aux propos échangés lors de la réunion du 23 mars et a été réalisée sans concertation des différentes communes participantes.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une nouvelle réunion entre les différents participants devra être organisée.

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

- *Le Conseil Municipal prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner instruites dans le cadre de la délégation au Maire : propriété située 7 chemin des corvées, cadastrée section AE n°108 d'une surface totale de 2 375 m², propriétés situées lieu-dit le Poëlon, cadastrées section ZL n°75, 76 et 77 d'une surface totale de 4 ha 62 a 18 ca,*

- *Monsieur le Maire informe le conseil que, comme cela avait déjà été le cas par courrier en date du 6 novembre 2019, le Ministère de la Culture devrait transmettre, dans les prochains jours, un courrier à la commune de LAVAU pour proposer une renonciation du trésor, mis à jour sur la commune, au profit de l'Etat,
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le mobilier archéologique et sa mise en valeur font l'objet depuis 2016 d'une convention portant entente intercommunale de la ville de TROYES et de la Commune de LAVAU. Il ajoute que la Ville de TROYES réalise actuellement des travaux importants pour accueillir dans les meilleurs conditions le mobilier archéologique du Trésor de LAVAU.
Monsieur le Maire indique qu'aux vues de ces différents éléments, la ville de TROYES et la commune de LAVAU ne souhaitent pas transférer, par une renonciation, la propriété du mobilier archéologique de LAVAU au profit de l'Etat. Dès réception du courrier, une réponse sera transmise, en ce sens, au Ministère de la Culture.*

- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu par mail une demande pour l'installation d'un distributeur de produits locaux.
Il indique qu'il a pris rendez-vous avec le porteur de projet afin d'avoir des précisions concernant la demande : lieu d'implantation, produits locaux proposés, stationnements...*

- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention concernant l'entretien des espaces verts situés sur les giratoires positionnés au-dessus de la RD 610 (rocade) a été actée. Le Conseil Départemental se charge de la mise à nu des terre-pleins des giratoires et de l'engazonnement. Les candélabres inactifs sur les giratoires seront déposés.
Les travaux d'embellissement et d'entretien seront portés par la commune.*

- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu Monsieur le Préfet de l'Aube, lors d'une visite le 25 mars dernier.
Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet de l'Aube avait été convié à visiter notre commune afin de lui présenter les projets de développement de LAVAU.
Monsieur le Maire rappelle que la commune de LAVAU a été choisie par les services de l'Etat pour l'implantation d'une maison d'arrêt (actuellement en cours de construction).
Ce projet est un bienfait pour le Département de l'Aube sur de nombreux aspects, mais va nécessairement bouleverser l'aspect de notre petite commune jusqu'ici relativement rural.
Compte tenu des possibilités d'extension de notre village, liées aux futurs lotissements, la commune de LAVAU doit prendre en compte dès à présent les agrandissements des services scolaires et périscolaires afin d'accueillir un afflux de population dans les 5 prochaines années.
Le but premier des développements réalisés ou à réaliser sur notre commune est l'intérêt général.*

Les bâtiments à agrandir et/ou à créer sont indispensables au bon fonctionnement de notre commune et à l'accueil des scolaires. Néanmoins, ces travaux représentent un investissement important que la commune avait prévue de réaliser dans les 10 à 20 prochaines années.

Le calendrier du développement communal a été modifié en raison de l'implantation de la future maison d'arrêt et des lotisseurs.

Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet a été particulièrement réceptif à nos inquiétudes et sollicitations. Un suivi attentif des développements de la commune sera pris en compte par la Préfecture de l'Aube et l'Etat.

- *Le Conseil Municipal est informé que le parc de Loisirs devrait être de nouveau ouvert au public à compter du 15 avril prochain. Les dégâts causés dans l'aire de Loisirs étaient assez importants. Les agrès ont été remplacés et/ou remis en état, ainsi que la zone de jeux pour les plus petits. L'organisme de contrôle des jeux doit donner son agrément avant toute réouverture dans les prochains jours.*
- *Monsieur Pierre Rodriguez, Conseiller Municipal, fait un point concernant le dernier conseil des écoles.
Les écoles demandent la réalisation de petits travaux. Monsieur le Maire indique que, comme chaque année, une liste récapitulative des travaux à réaliser est demandée. Cette liste est attendue au plus tard fin juin afin de programmer les travaux durant les vacances scolaires.
Le conseil des écoles indique que de nombreux parents se plaignent de la vitesse excessive d'un véhicule de couleur verte qui emprunte la Grande Rue aux horaires de sortie des écoles. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un habitant domicilié Rue du Roy. Des courriers ont déjà été transmis à ce riverain pour lui rappeler les règles de sécurité et de bonnes conduites aux abords des écoles.*
- *Madame Catherine Copitet, 2^{ème} adjointe, fait un point concernant le concours créatif sur le thème de Pâques, qui s'est déroulé dernièrement. 13 participants ont présenté une création originale.
La commission animation propose 3 gagnants et un 4^{ème} prix spécial.
Chaque participant se verra remettre des chocolats et des prix spécifiques seront remis aux gagnants.*
- *Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion se déroulera le 20 mai 2021.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.